

Rivières

Altier
Alune
Ardèche
Auzon
Beaume
Bezorgues
Borne
Bourges
Chassezac
Claduègne
Drobie
Fontaulière
Granzon
Ibie
Jumelle
La Thines
Lande
Lichechaude
Ligne
Lignon
Luol
Rieussec
Roubreau
Salindre
Sandron
Valat d'Aiguèze
Volane

Rivières
souterraines

Chamandre

Coiron
Occidental

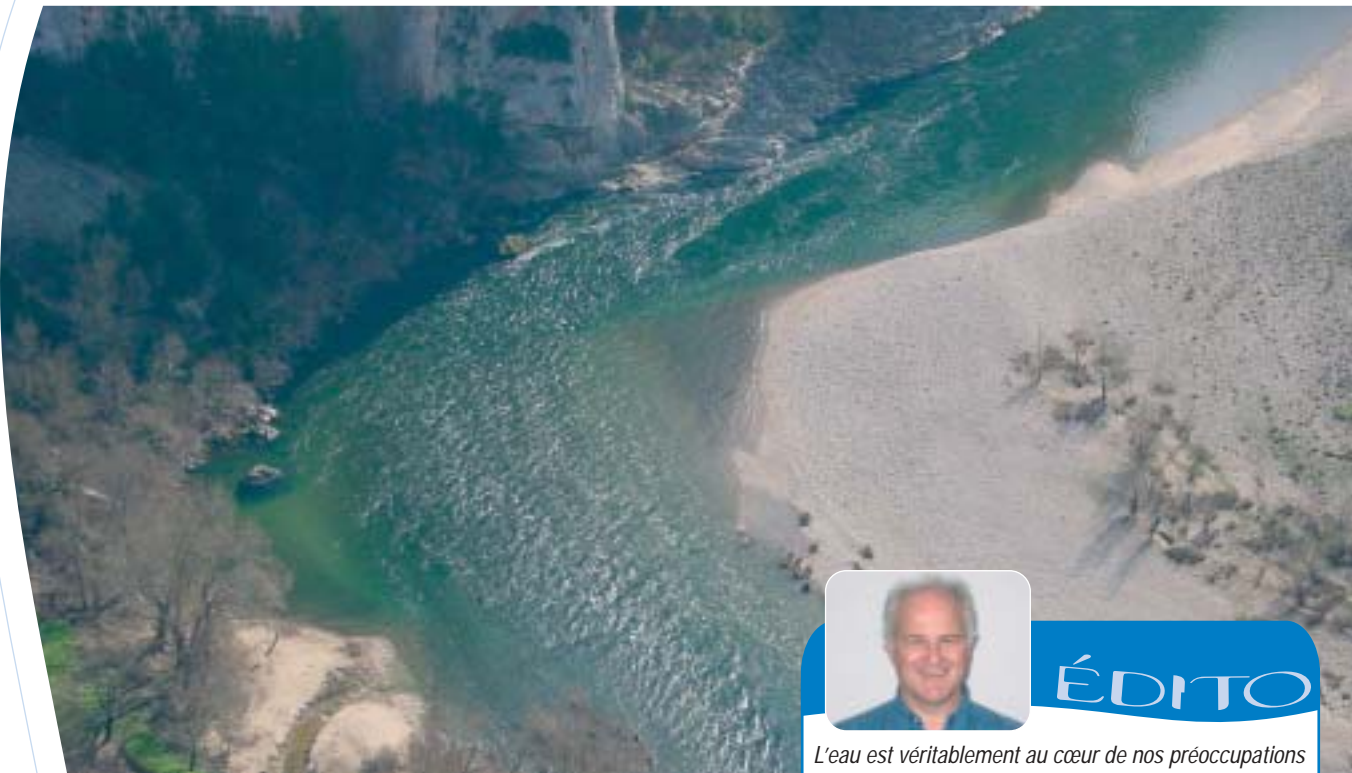
Saint Marcel

Foussoubie

Dragonnières
de Banne

Event de
la Guiguone

Aven du
Rémejadou



ÉDITO

L'eau est véritablement au cœur de nos préoccupations sur le bassin versant de l'Ardèche.

Ce territoire naturel réunit une grande partie des problématiques rencontrées sur les cours d'eau du fait de la multiplicité des usages liés à l'eau et de ses caractéristiques. Il se distingue cependant par un effet saisonnier en période estivale lourd de conséquences pour les collectivités de notre territoire rural.

Les élus du bassin versant en ont pris conscience et ont décidé, avec leurs partenaires, de s'engager sur la voie d'une réflexion globale et concertée des problématiques liées à l'eau.

À plus de 95 % les 158 conseils municipaux ont donc répondu favorablement à la mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin versant de l'Ardèche.

Tous les acteurs locaux sont associés à cette démarche au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Créée le 30 octobre 2003, la CLE regroupe les élus, les usagers et les administrations.

L'année 2004 marque, quant à elle, le démarrage de l'élaboration du SAGE avec notamment le recrutement d'un chargé de mission, David ARNAUD, qui anime et coordonne cette démarche.

La participation de tous au sein de la Commission Locale de l'Eau doit permettre une construction collective et cohérente du SAGE.

Afin d'aboutir à une concertation optimale autour du SAGE, la communication et l'information seront deux éléments prioritairement mis en œuvre.

La lettre du SAGE qui se veut trimestrielle vous tiendra informé des avancées de notre travail.

PRÉSENTATION du SAGE du bassin versant de l'Ardèche

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'instrument de planification de la politique de l'eau au niveau d'une unité hydrologique cohérente.

Son objectif :

Rechercher un équilibre durable entre protection, restauration des milieux et satisfaction des usages.

La démarche SAGE crée un véritable espace de concertation regroupant tous les acteurs de l'eau au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle n'est pas une structure supplémentaire. En fonction des orientations que l'ensemble des acteurs au sein de la CLE auront décidées, le SAGE permettra la planification de la politique de l'eau sur une période de 10 années à partir de sa date d'approbation.

Il fixera notamment des objectifs de qualité, de quantité et de préservation des milieux.

Le SAGE a une réelle portée réglementaire puisque toutes les décisions de l'État et des collectivités locales doivent être compatibles avec les dispositions que la CLE aura entérinées.

Le territoire du SAGE du bassin versant de l'Ardèche englobe plus de 40 rivières superficielles et souterraines et s'étend sur 2 430 km² (2 régions, 3 départements).



LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) :

Le parlement de l'eau

- Elle est l'organe de concertation et de décision qui élabore le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
- Elle est constituée de 56 membres répartis dans trois collèges : le collège des élus, le collège des usagers, le collège des administrations.

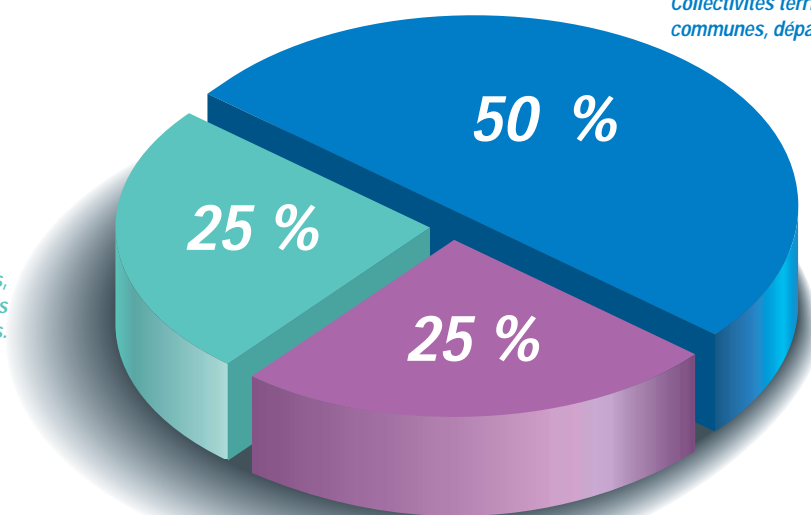
Collège des élus :

- Pascal BONNETAIN, Président de la Commission Locale de l'Eau
- Bernard BONIN, Conseiller Général Ardèche et Maire de Valgorge
- Claude BURTON, Vice-président du Syndicat Ardèche Claire
- Yves CHASTAN, Conseiller Général Ardèche et Président du SDEA
- Jean-Pierre CONSTANT, C.G. Ardèche et vice-président du Syndicat Ardèche Claire
- Jean DE LESCURE, Conseiller Général Lozère et Président de la CdC du Pays de Villefort
- Edmond GANIVET, Vice-président du Syndicat Ardèche Claire
- Jacques GUILHAUMON, Président du Syndicat Beaume Drobie et Maire de Rosières
- Jean PASCAL, Président du Syndicat des Eaux de Basse Ardèche
- Daniel TESTON, Vice-président du Syndicat Ardèche Claire et Maire de Thueyts
- Monsieur le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes
- Monsieur le Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Gilbert BAUMET, Maire de Pont-Saint-Esprit
- Henri BELLEVILLE, Président du PNR des Monts d'Ardèche et Maire de Payzac
- Max CHAZE, Vice-président du Syndicat Ardèche Claire et Maire de St-Sernin
- Jacques CONSTANT, Conseiller municipal de Vals-les-Bains
- Jean LARUE, Adjoint au maire de St-Maurice-d'Ibie
- Paul LAVIE, Président du SI de Gestion des Gorges de l'Ardèche et Maire de St-Remèze
- Michel MATHIEU, Maire du Lac d'Issarles
- Jean MOULIN, Maire d'Altier
- Bernard PERRIER, Conseiller Général Ardèche et Maire d'Ucel
- Bernard RAOUX, Conseiller Général Gard*
- Jean-Marie ROUX, Maire de Les Vans*
- Jean Paul ROUX, Président du SIVOM Olivier de Serres et Maire de Lussas
- Daniel SERRE, Vice-président du Syndicat Ardèche Claire et Maire de Ruoms
- Maurice VASCHALDE, Président de la CdC du Val de Ligne et Maire de Joannas
- Pierre VEYSSET, Président du SI des Gorges du Chassezac et Maire de Pied de Borne
- Roland VINCENT, Maire d'Aiguèze

*modifications à venir

● Membre du bureau de la CLE

Usagers, riverains,
organisations socioprofessionnelles
et associatives.



Services de l'État et ses établissements publics.

Collège des usagers :

- ASA des riverains de l'Ardèche de St-Julien-de-Peyrolas
- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aubenas
- Fédération de Pêche de l'Ardèche
- Comité Départemental de Canoë Kayak
- Association "Valorisation du Patrimoine Hydraulique"
- Fédération de Chasse de l'Ardèche
- FRAPNA Ardèche
- Comité Départemental du Tourisme de l'Ardèche
- Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air de l'Ardèche
- Union Départementale des Associations Familiales
- Association de Sauvegarde de la Vallée de l'Auzon
- Fédération de Pêche de la Lozère
- Chambre d'Agriculture de la Lozère

Collège des administrations :

- Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée-Corse
- Préfet de l'Ardèche
- Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ardèche (DDAF)
- Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Directeur d'EDF
- Préfet du Gard
- Préfet de la Lozère
- Directeur Départemental de l'Équipement de l'Ardèche (DDE)
- Directeur des Services Vétérinaires de l'Ardèche (DSV)
- Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Ardèche (DDASS)
- Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes (DRIRE)
- Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Ardèche (DDJSVA)
- Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Délégué régional du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)

LES COMMUNES INSCRITES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

Communes ardéchoises

Ailhon, Aizac, Antraigues-sur-Volane, Asperjoc, Astet, Aubenas /
Balazuc, Banne, Barnas, Beaulieu, Beaumont, Berrias-et-Casteljau,
Berzème, Bidon, Borne, Bourg-St-Andéol, Burzet /**C**hambonas,
Chandolas, Chassiers, Chauzon, Chazeaux, Chirols /**D**arbres, Dompnac
/**F**abras, Faugères, Fons, Freyssenet /**G**enestelle, Gourdon, Gras,
Gravières, Grospierres /**J**aujac, Joannas, Joyeuse, Juvinas /**L**abastide-
de-Virac, Lachapelle-sous-Aubenas, La Souche, Labastide-sur-Besorgues,
Labeaume, Labégude, Lablachère, Laboule, Lachamp-Raphaël, Lagorce,
Lalevade d'Ardeche, Lanas, Largentière, Laurac-en-Vivarais, Laval
d'Aurelle, Lavilledieu, Laviolle, Le Roux, Lentillères, Les Assions, Les
Salelles, Les Vans, Loubarette, Lussas /**M**alarche-sur-la-Thines, Mayres,
Mercuer, Meyras, Mézilhac, Mirabel, Montpezat-sous-Bauzon, Montréal,
Montselgues /**O**rgnac l'Aven /**P**ayzac, Pereyres, Planzolles, Pont-de-
Labeaume, Prades, Pradons, Prunet /**R**ibes, Rochecolombe, Rocher,
Rocles, Rosières, Ruoms /**S**ablères, Sagnes-et-Goudoulet, Salavas,
Sampzon, Sanilhac, St-Alban-Auriolles, St-Andéol-de-Berg,
St-Andéol-de-Vals, St-André-Lachamp, St-Cirgues-de-Prades,
St-Didier-sous-Aubenas, St-Étienne-de-Boulogne, St-Étienne-de-
Fontbellon, St-Genest-de-Beauzon, St-Germain, St-Gineys-en-Coiron,
St-Jean-le-Centenier, St-Joseph-des-Bancs, St-Julien-du-Serre,
St-Just-d'Ardeche, St-Laurent-les-Bains, St-Laurent-sous-Coiron,
St-Marcel-d'Ardeche, St-Martin-d'Ardeche, St-Maurice-d'Ardeche,
St-Maurice-d'Ibie, St-Mélany, St-Michel-de-Boulogne, St-Pierre-de-
Colombier, St-Pierre-St-Jean, St-Privat, St-Remèze, St-Sernin,
Ste-Marguerite-Lafigère /**T**auriers, Thueyts /**U**cel, Uzer /**V**agnas,
Valgorge, Vallon-Pont-d'Arc, Vals-les-Bains, Valvignères, Vernon,
Vesseaux, Villeneuve-de-Berg, Vinezac, Vogué.

Communes gardoises

Aiguèze, Barjac, Carsan, Issirac, Laval-St-Roman, Le Garn,
Malons-et-Elze, Pont-St-Esprit, Salazac, St-Christol-de-Rodières,
St-Julien-de-Peyrolas, St-Paulet-de-Caisson.

Communes lozérientines

Altier, Belvezet, Chasseradès, Cubières, Cubierette, La-Bastide-
Puy-Laurent, Le Pont-de-Montvert, Montbel, Pied-de-Borne,
Pourcharesses, Prévencières, St-Frezal-d'Albuges, Villefort.

*Vallée de la Thines,
pont des Mourades*

*Gorges
du Chassezac
à Casteljau*



ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC :

Une meilleure connaissance du bassin versant de l'Ardèche et des usages permettra de définir des orientations et des préconisations de gestion de l'eau



La première des étapes que doit mener la CLE est l'élaboration d'un état des lieux détaillé à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche.

Cet état des lieux, en s'appuyant sur les données existantes et sur les personnes qui connaissent ce territoire, devra permettre l'identification des enjeux.

Il s'agit là d'un travail collectif que le chargé de mission recruté à cet effet devra animer et coordonner.

Une première approche des problématiques a permis de définir un certain nombre d'orientations majeures qu'il sera nécessaire d'affiner :

- Prévention et gestion du risque inondation : définir les zones d'expansion de crues, optimiser les réseaux d'alertes de crues...
- Gestion quantitative de la ressource : mieux contrôler les prélèvements, pérenniser l'approvisionnement en eau, restaurer les lits, fixer des objectifs de qualité...
- Qualité de l'eau : améliorer l'assainissement collectif ou autonome, fixer des objectifs de qualité, protéger les zones humides, mettre en place une gestion des boues d'épuration...
- Conciliation des usages et organisation de la gestion de l'eau.
- Préservation et valorisation des paysages et du patrimoine naturel.

- **Inondations** : un risque permanent en chaque point du territoire.

Le SAGE permet de réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.



- **Quantité d'eau** : des débits influencés par des aménagements, des barrages, des prélèvements, des dégradations physiques dans certains tronçons.



Le SAGE permet d'améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau et la gestion quantitative de la ressource.



- **Qualité de l'eau** : une qualité de l'eau globalement bonne mais sensible ponctuellement.



Le SAGE fixe des objectifs communs d'amélioration de la qualité des eaux.



- **De nombreux usages à concilier** : un territoire support de diverses activités.

Le SAGE permet d'organiser les usages et l'économie touristique présents et futurs afin de les concilier tout en préservant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.



- **Paysages et patrimoine exceptionnels** : le bassin versant de l'Ardèche dispose d'un patrimoine naturel et humain exceptionnel avec des paysages remarquables et diversifiés.

Le SAGE contribue à la préservation et à la gestion des milieux naturels.





Réunions d'information des communes

- > Secteur Haute Ardèche :
lundi 17 mai 2004
- > Secteur Bezorgues Sandron Luol : *mardi 18 mai 2004*
- > Secteur Auzon Claduègne Ibie :
lundi 24 mai 2004
- > Secteur Ligne Lande Roubreau :
mardi 25 mai 2004
- > Secteur Haut Chassezac :
mercredi 26 mai 2004
- > Secteur Beaume Drobie :
mardi 1^{er} juin 2004
- > Secteur Bas Chassezac :
mercredi 2 juin 2004
- > Secteur Moyenne Vallée de l'Ardèche :
lundi 7 juin 2004
- > Secteur Basse Vallée de l'Ardèche :
mardi 8 juin 2004

LES DIFFÉRENTES PHASES

2001 à 2003



Phase préliminaire

- Périmètre et instances
- 5 août 2003 - Arrêté interpréfectoral fixant le périmètre du SAGE
- 14 octobre 2003 - Arrêté interpréfectoral désignant les membres de la Commission Locale de l'Eau
- 30 octobre 2003 - Réunion de constitution de la CLE

2004 à 2006



Phase d'élaboration

- État des lieux
- Diagnostic global
- Tendances et scénarios
- Choix et stratégies
- Produits du SAGE
- Validation finale

2007 à 2017...



Phase de mise en œuvre

- Dispositions réglementaires
- Actions concrètes
- Tableau de bord de suivi

Réunions de la CLE

- > Bureau de la CLE :
jeudi 27 mai 2004
- > Assemblée de la CLE :
jeudi 24 juin 2004

CONTACT

**Commission Locale de l'Eau
SAGE du bassin versant de l'Ardèche**
Allée du Château - 07200 Vogüé
Tél. 04 75 37 82 23 - Fax 04 75 37 82 22
Mail : sage.ardeche@ardecheclaire.fr

ANIMATION



**Chargé de mission SAGE :
David ARNAUD,**
ingénieur spécialisé
en gestion
des milieux aquatiques

la Lettre du SAGE / n°1 / mai 04

N° ISSN en cours
Directeur publication : Pascal BONNETAIN
Ont collaboré à ce numéro : David ARNAUD,
Nicolas BOURETZ, Anne SAUVAGE.
Crédit photos : Mathieu MORVERAND, EDF GEH Loire
Ardèche, Agence de l'eau, Syndicat Ardèche Claire.

